AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES LES PREMIERS SAPINS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 3 RUE DE LA SCIERIE – 25 580 LES PREMIERS SAPINS

Exercice 2025
(01/01/2025 - 31/12/2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES LES PREMIERS SAPINS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 3 RUE DE LA SCIERIE – 25 580 LES PREMIERS SAPINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FAMILLES RURALES LES PREMIERS SAPINS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 22 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
9 rue de Faltans
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 25	NET 24	PASSIF	NET 25	NET 24
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	75 347 €	45 036 €	30 311 €	43 028 €	Report à nx association	100 059 €	99 928 €
					Report à nx Projet Baraque	5 153 €	5 153 €
Cautions	199 €		199 €	99 €	Report à nx Cmne 1er Sapins	33 212 €	43 739 €
					Report à nx Cmne Arc	0 €	6 632 €
Autres titres	5 229 €		5 229 €	0 €	Subvention d'equipement	21 134 €	20 515 €
					Résultat de l'exercice	21 931 €	-18 482 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**80 775 €**	**45 036 €**	**35 739 €**	**43 127 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**181 489 €**	**157 484 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	1 447 €	974 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	30 804 €	1 562 €	29 242 €	33 236 €	Dettes fournisseurs	30 112 €	47 848 €
Autres créances diverses	46 333 €		46 333 €	69 402 €	Autres dettes diverses	644 €	1 300 €
					Dettes fiscales et sociales	34 699 €	48 905 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	137 826 €		137 826 €	110 667 €	Pdt constatés d'avance	1 314 €	2 437 €
Charges constatées d'avance	565 €		565 €	2 516 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**215 528 €**	**1 562 €**	**213 966 €**	**215 821 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**68 216 €**	**101 464 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**296 303 €**	**46 597 €**	**249 705 €**	**258 948 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**249 705 €**	**258 948 €**

Familles Rurales PREMIERS SAPINS

AGILIANCE
AUDIT

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/25 au 31/12/25

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 380,00 €	2 180,00 €
Cotisations différents échelons	2 380,00 €	2 180,00 €
Ventes de biens et de services	201 622,19 €	208 245,04 €
Participation des familles	177 931,64 €	200 362,53 €
Participations diverses	23 540,55 €	3 694,01 €
Part. associations MAD personnel	0,00 €	3 711,50 €
Vente de marchandises	150,00 €	477,00 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	182 594,99 €	266 474,96 €
Subvention CAF Bonus Territoire	50 379,92 €	86 938,63 €
Subvention CAF MSA PSO	46 647,75 €	61 558,74 €
Subvention CAF MSA PSU	72 067,32 €	116 814,33 €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil régional	4 500,00 €	0,00 €
Subventions autres	9 000,00 €	1 163,26 €
	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	157 596,02 €	180 859,74 €
Subventions CAF	0,00 €	1 250,00 €
Subventions Etat	1 000,00 €	1 500,00 €
Subventions intercommunales	0,00 €	500,00 €
Subventions communales	156 596,02 €	167 309,74 €
Subventions Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions Conseil régional	0,00 €	2 500,00 €
Subventions diverses	0,00 €	7 800,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	13 348,61 €	4 764,80 €
Quote part de sub. equipement	9 990,60 €	4 420,22 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	0,00 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provision	3 358,01 €	344,58 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Autres produits	816,02 €	622,62 €
Produits divers de gestion courante	650,69 €	444,59 €
UDAF Fds special	165,33 €	178,03 €
Total I	558 357,83 €	663 147,16 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 347,10 €	2 151,20 €
Cotisations différents échelons.	2 347,10 €	2 151,20 €
Achats	27 592,36 €	35 776,50 €
Alimentation Boisson	7 562,35 €	9 731,22 €
Fournitures d'activites	4 507,00 €	3 328,83 €
Fournitures d'entretien	2 058,26 €	3 419,20 €
Eau Electricite	5 046,93 €	7 027,82 €
Combustibles et Carburants	645,22 €	942,35 €
Fournitures diverses	7 772,60 €	11 327,08 €
Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remises accordées	0,00 €	0,00 €
Autres achats et charges externes	157 240,70 €	191 927,70 €
Sous traitance repas	58 957,75 €	58 728,59 €

AGILIANCE AUDIT

Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	619,25 €	867,00 €
MAD locaux	19 805,00 €	27 304,44 €
Entretien et réparation	7 585,15 €	8 367,17 €
Prime d'assurance	1 419,72 €	1 419,57 €
Services extérieurs divers	0,00 €	38,00 €
MAD du personnel	42 835,81 €	66 250,42 €
Programme pedagogique	12 067,73 €	9 092,50 €
Honoraires	5 385,00 €	9 555,68 €
Transports	1 768,00 €	1 907,90 €
Hebergement	933,88 €	646,18 €
Reception restauration	0,00 €	312,05 €
Frais de deplacement	907,70 €	1 043,46 €
Frais de structure divers	4 955,71 €	6 394,74 €
Impôts, taxes et versements assimilés	1 644,25 €	703,87 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	1 644,25 €	703,87 €
Salaires et traitements	333 474,68 €	458 658,66 €
Rémunération du personnel	323 149,28 €	440 575,77 €
Frais divers	0,00 €	401,01 €
Medecine du travail	1 958,40 €	2 589,60 €
Formation du personnel	8 367,00 €	15 092,28 €
Dotations aux amortissements et provisions	13 578,31 €	12 756,74 €
Dotation aux amortissements	12 197,54 €	10 271,86 €
Provision charges et risques divers	746,91 €	2 050,74 €
Provisions depart en retraite	633,86 €	434,14 €
	0,00 €	0,00 €
Autres charges	3 518,52 €	153,01 €
Charges diverses de gestion courantes	518,52 €	4,53 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	3 000,00 €	148,48 €
Cotisation UDAF	0,00 €	0
Total II	539 395,92 €	702 127,68 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**18 961,91 €**	**-38 980,52 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	2 969,13 €	3 385,44 €
Total III	2 969,13 €	3 385,44 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**2 969,13 €**	**3 385,44 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**21 931,04 €**	**-35 595,08 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	647,38 €
Produits sur exercices anterieurs	0,00 €	17 350,28 €
Produits des cessions d'él. Actifs	968,27 €	0
Total V	968,27 €	17 997,66 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00 €	18,17 €
Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	866,73 €
VNC des elements actifs cedes	968,27 €	0
Total VI	968,27 €	884,90 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0,00 €**	**17 112,76 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**562 295,23 €**	**684 530,26 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**540 364,19 €**	**703 012,58 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**21 931,04 €**	**-18 482,32 €**

AGILIANCE
AUDIT

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon

Le : 18/03/2026

Nom et Qualité du signataire :

Clarisse Faivre Courtot

AGILIANCE

ANNEXE 2025

Exercice clos le 31/12/2025
Durée : 12 mois

Résultat	21 931 €
Total du bilan	249 705 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales PREMIERS SAPINS est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :
- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en deux parties :
- Des activités socio-culturelles et sportives
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

Les moyens mis en œuvre :
- les activités de l'association sont financées en partie par les usagers
- par la contribution des communes et la CAF

l'accueil de loisirs et la crèche exercent leur activité dans des locaux mis à disposition par les communes.
Les activités sont assurées par des salariés, des personnes mises à disposition ainsi que par des intervenants exterieurs.

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Modification du plan comptable
Baisse de fréquentation au niveau des activités mercredis loisirs et vacances pour l'AL
Baisse de fréquentation l'action jeunes
Arrêt de la gestion de la micro-crèche d'Arc sous Cicon

Rappel sur l'affectation du résultat 2024 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2024 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association	130,53 €
- Report à nouveau Commune Arc Sous Cicon	- 8 086,02 €
- Report à nouveau Commune Premiers Sapins	- 10 526,83 €
Total Résultat 2024 -	**18 482,32 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	29 165,77 €	449,00 €	742,90 €	28 871,87 €
Matériel de transport	35 040,30 €	- €	- €	35 040,30 €
Matériel de bureau et informatique	6 820,76 €	- €	- €	6 820,76 €
Mobilier	4 946,69 €	- €	332,78 €	4 613,91 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	75 973,52 €	449,00 €	1 075,68 €	75 346,84 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	9 834,60 €	5 916,42 €	71,36 €	15 679,66 €
Matériel de transport	12 752,19 €	5 550,91 €	- €	18 303,10 €
Matériel de bureau et informatique	6 551,50 €	269,26 €	- €	6 820,76 €
Mobilier	3 807,13 €	460,95 €	36,05 €	4 232,03 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	32 945,42 €	12 197,54 €	107,41 €	45 035,55 €

AGILIANCE AUDIT

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	199,00 €	199,00 €	- €	- €
Sous Total	***199,00 €***	***199,00 €***	**- €**	**- €**
Usagers	30 803,62 €	30 803,62 €		- €
Etat et organismes publiques	43 714,05 €	43 714,05 €	- €	- €
Collectivités locales	401,30 €	401,30 €	- €	- €
Autres créances	2 217,66 €	2 217,66 €	- €	- €
Sous Total	***77 136,63 €***	***77 136,63 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	565,25 €	565,25 €		
Total créances	**77 900,88 €**	**77 900,88 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**565,25 €**
Maintenance info et licences info 2025	565,25 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision des comptes clients	671,20 €	520,01 €	196,85 €	994,36 €
Provision des partenaires	3 340,36 €	226,90 €	3 000,00 €	567,26 €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	4 011,56 €	**746,91 €**	**3 196,85 €**	**1 561,62 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision risque				- €
Provision retraite	973,93 €	1 446,63 €	973,93 €	1 446,63 €
	973,93 €	**1 446,63 €**	**973,93 €**	**1 446,63 €**

Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Subventions CAF	30 000,00 €	10 610,06 €	- €	40 610,06 €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	30 000,00 €	10 610,06 €	- €	40 610,06 €

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Reprise des Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Subventions CAF	9 485,25 €	9 990,60 €	- €	19 475,85 €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	9 485,25 €	9 990,60 €	- €	19 475,85 €

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	30 112,14 €	30 112,14 €	- €	- €
Autres dettes diverses	302,66 €	302,66 €	- €	- €
Dettes Usagers	341,42 €	341,42 €	- €	- €
Dettes Personnel	15 203,12 €	15 203,12 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	19 496,13 €	19 496,13 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**65 455,47 €**	**65 455,47 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**65 455,47 €**	**65 455,47 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	1 314,00 €	1 314,00 €		
TOTAL GENERAL	**66 769,47 €**	**66 769,47 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**1 314 €**
Participations Familles sport Janvier à Juin 2026	1 314 €

Factures Non Parvenues	**5 671 €**
Taxe ordures ménageres	185 €
Honoraires CAC	3 840 €
Taxe habitation	525 €
gaz et eau	63 €
MAD 2025	418 €
Electricité	600 €
CESU	5 €
Solde dématerialisation	35 €

AGILIANCE AUDIT

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Agiliance	Commissaires aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 840 €	
Honoraires afférents aux services autre que la certification des comptes	- €	
Total	3 840 €	

Fonds Propres				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Report à nouveaux	99 928,30 €	130,53 €	- €	100 058,83 €
Resultat sous contrôle Financeur	55 523,62 €	8 086,02 €	25 244,42 €	38 365,22 €
Subvention d'investissement	30 000,00 €	10 610,06 €	- €	40 610,06 €
Amortissement subvention équipement	- €	- €	19 475,85 €	- 19 475,85 €
Résultat de l'exercice		21 931,00 €	- €	21 931,00 €
	185 451,92 €	40 757,61 €	44 720,27 €	181 489,26 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	119	18,90 €	2 249,10 €
Cotisation association locale	119	1,10 €	130,90 €
			- €
		20,00 €	**2 380,00 €**

Quote part subvention investissement viré au résultat	**9 991 €**

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	10,47	0,47
TOTAL	**10,47**	**0,47**

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années d'un montant de 1446,63€

10 PROJECTIONS 2026

Pérenniser l'accueil des occasionnels pour optimiser le service proposé au niveau de la Microcreche .
Optimiser les contrats aux besoins des familles tout en veillant à améliorer l'attractivité et la convivialité du service.
Pérenniser les différentes activités de accueil de loisirs et surtout « Les mercredis loisirs »
Améliorer la qualité de l'accueil en formant les équipes.
Renforcer la proposition de l'action jeunes et le suivi pédagogique des équipes .
Pérenniser la nouvelle dynamique associative, créer du liens entre les différentes structures et donner du sens à l'adhésion familles rurales avec de l'évènementiel,

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	177 931,64 €
CAF	182 594,99 €
MSA	- €
Communes	156 596,02 €
Syndicats Intercommunaux	- €
Etat	1 000,00 €
	518 122,65 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

AGILIANCE AUDIT